

Guide proAction du médecin vétérinaire pour l'évaluation des risques du volet biosécurité

Ce guide est destiné à fournir aux médecins vétérinaires canadiens un sommaire des pratiques exemplaires de biosécurité à la ferme ainsi qu'à revoir le questionnaire d'évaluation des risques pour la biosécurité proAction^{MD} (QER), que tous les producteurs laitiers canadiens doivent remplir aux deux ans avec le médecin vétérinaire de leur troupeau.

Pour de plus amples renseignements, consultez le feuillet d'information proAction sur la biosécurité sur le site

producteurslaitiers.ca/proAction



Le point de départ : médecin vétérinaire

Lorsque le producteur cherche à obtenir des conseils pour améliorer la biosécurité à la ferme, au-delà des conseils et des recommandations, il est important que le médecin vétérinaire prêche par l'exemple.

Il y a plusieurs points essentiels à garder à l'esprit lorsque vous faites votre tournée quotidienne



proAction^{MD}



Un lait canadien de haute qualité,
produit de manière responsable.



Améliorer la biosécurité à la ferme

Le point de départ: le médecin vétérinaire

Cette section indique les pratiques exemplaires de gestion de la biosécurité que tout médecin vétérinaire devrait observer lors de chaque visite à la ferme.



Points essentiels à garder à l'esprit

Équipement de protection individuelle

Bottes de caoutchouc – pour faciliter le retrait des matières organiques

Combinaisons propres (jetables ou propres)

- Enfiler au moins une combinaison neuve/fraîchement lavée pour chaque visite à la ferme
- Sac/contenant de plastique pour les vêtements souillés

Gants jetables en latex/nitrile



Matériel et produits de désinfection

Seau, savon, solution désinfectante et brosse pour les bottes

Désinfectant pour les mains et serviettes de papier pour assurer la propreté des mains et du matériel

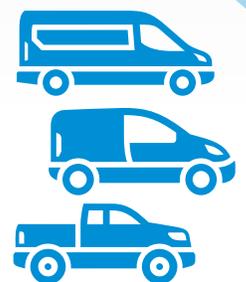


Biosécurité de votre véhicule

Aménager un espace distinct pour le rangement du matériel et des vêtements souillés à l'arrière de votre véhicule – la zone « contaminée »

Désigner l'avant de votre véhicule comme étant la zone « propre » – le matériel et les vêtements ayant été en contact avec la ferme (ex. bottes, combinaisons) ne doivent pas entrer dans cette zone

Se laver les mains soigneusement avant d'entrer dans la zone « propre »





Il est important que le médecin vétérinaire prêche par l'exemple

Lors des visites à la ferme

À votre arrivée sur les lieux

Vous conformer à tous les protocoles de biosécurité en vigueur à la ferme et informer le producteur de votre arrivée à la ferme

Planifier vos déplacements et vos examens des animaux des plus jeunes aux plus vieux, ou des animaux en meilleure santé aux plus malades. Si vous devez voir les animaux les plus malades en premier, changer de combinaison et désinfecter vos bottes avant de continuer



Utilisation de matériel à la ferme

Utiliser un coffre à outil non poreux afin d'en faciliter la désinfection efficace

S'assurer que tout le matériel vétérinaire usuel (ex. thermomètre, stéthoscope) est propre avant de quitter votre véhicule

Laver et désinfecter tout le matériel avant de le remettre dans votre véhicule : Si le matériel ne peut pas être désinfecté adéquatement à la ferme, le ranger dans la zone « contaminée » de votre véhicule et le désinfecter dès que possible

Laisser le matériel peu coûteux à la ferme (ex. stylos)

Utiliser du matériel neuf pour chaque vache (ex. gants d'examen, seringues, aiguilles)

Encourager le producteur à avoir son propre matériel (par ex., licous, cordes.) – le médecin vétérinaire devrait utiliser le matériel de la ferme dans la mesure du possible

Utiliser des chiffons désinfectants pour tout le matériel qui ne peut pas être nettoyé à fond

À votre départ de la ferme

Nettoyer le fumier visible de votre tenue, puis rincer le fumier de vos bottes à l'aide d'un tuyau d'arrosage à l'un des postes de nettoyage de la ferme

Remplir votre seau d'eau propre, y ajouter une solution désinfectante et nettoyer vos bottes soigneusement

Retirer la combinaison souillée et la mettre dans le sac/contenant de plastique dans la zone « contaminée » de votre véhicule

Retirer vos bottes et les mettre dans la zone « contaminée » de votre véhicule

Se laver les mains soigneusement

Conduire lentement et éviter tous les débris visibles



Questionnaire d'évaluation des risques pour la biosécurité (QER)

Le
questionnaire
doit être rempli
tous les
deux ans

La biosécurité à la ferme a pour but de limiter l'introduction et la propagation des maladies infectieuses d'un animal ou d'un groupe d'animaux à l'autre, d'une ferme ou d'une région géographique à l'autre.



Les prochaines sections décrivent le questionnaire d'évaluation des risques pour la biosécurité proAction (QER), qui doit être **rempli tous les deux ans**, soulignant la justification et le fondement scientifique appuyant les pratiques exemplaires recommandées à la ferme.



En terminant, il convient de remettre au producteur de **une à trois recommandations d'amélioration écrites** devraient être laissé aux producteurs qui pourront faire l'objet d'un suivi lors de visites subséquentes.



Section 1. GESTION DE LA SANTÉ DES BOVINS

1.1 Empêchez-vous le contact direct entre les veaux non sevrés et les bovins plus âgés ?

1.2 Empêchez-vous le contact direct entre les veaux sevrés et les vaches en lactation ?

1.3 Empêchez-vous le contact direct entre les vaches tarées et les vaches en lactation ?



1.1-1.3 : Cette section du QER favorise la reconnaissance des différents niveaux de sensibilité des animaux à la ferme. Le producteur devrait être encouragé à séparer les bovins en fonction de sa sensibilité relative (ex. séparer les jeunes animaux des vieux, les animaux en bonne santé des animaux malades).

- La pouponnière et les aires d'élevage des veaux abritent les animaux les plus susceptibles, tandis que les aires utilisées pour le logement des vaches malades, la préparation ou le mélange des aliments et l'entreposage du fumier présentent des risques élevés de propagation des maladies. Le logement des animaux devrait être aménagé de façon à séparer physiquement les jeunes animaux des vieux, réduisant ainsi le risque de propagation des maladies.
- Il faut laisser aux jeunes animaux le temps de développer leur système immunitaire avant de les laisser entrer en contact avec des animaux plus vieux. Les vaches tarées devraient être isolées des vaches en lactation afin de réduire le plus possible le contact avec des pathogènes causant la mammité. Idéalement, les vaches tarées, les vaches en lactation, les génisses et les vaches devraient toutes être logées dans des bâtiments séparés.

1.4 Empêchez-vous les veaux de téter leur mère ?

1.5 Séparez-vous les veaux de leur mère dans les 30 minutes suivant la naissance ?

1.6 Les veaux nouveaux-nés reçoivent-ils au moins 4 litres de colostrum (2 litres pour les Jerseys) dans les 12 heures suivant la naissance (premier repas servi aux veaux pas plus de 6 heures après la naissance) ?



1.4-1.6 : Cette section porte sur la régie des nouveau-nés, plus particulièrement sur l'importance du strict maintien de la séparation et de la stratégie de gestion du colostrum :

- La séparation immédiate fait en sorte que les veaux nouveau-nés (les animaux les plus susceptibles à la ferme) ont le moins de contact possible avec la mère, qui peut être porteuse de plusieurs maladies infectieuses (par ex., rotavirus, *Mycobacterium avium* ssp. *paratuberculosis* (MAP), *E. coli*, *Cryptosporidium* etc.).
- La barrière placentaire sépare complètement le système immunitaire de la vache du fœtus durant la gestation. Les veaux nouveau-nés n'ont donc pas reçu d'immunoglobulines protectrices in utero et il est essentiel qu'ils reçoivent une quantité suffisante de colostrum propre et de bonne qualité en temps opportun.

1.7 Le lait non vendable (ex. anormal ou contenant des résidus de médicaments) est-il servi aux veaux ?

1.8 Le lait non vendable est-il pasteurisé avant d'être servi aux veaux ?



*1.7-1.8 : Le lait non vendable est un réservoir potentiel de divers agents pathogènes (par ex., *Cryptosporidium*, *E. coli*, *Clostridia*, MAP, *Staphylococcus aureus*, etc.). Servir ce lait à des veaux pourrait augmenter la probabilité que des animaux susceptibles (comme les veaux non sevrés) soient exposés à de tels agents pathogènes. C'est une pratique qui affecte l'efficacité de la séparation physique entre les jeunes animaux et les plus vieux. Il a été démontré que la pasteurisation réduisait le risque inhérent de cette pratique; elle devrait donc être pratiquée si le lait non vendable sert d'aliment.*

1.9 Compte tenu des priorités en prévention des maladies de la ferme, les veaux sont-ils logés de manière à réduire le plus possible la maladie ?



En plus de maintenir une séparation physique entre les jeunes animaux (susceptibles) et les vieux, d'autres pratiques devraient être encouragées afin de prévenir les maladies :

- Il doit y avoir des aliments, de la litière et de l'eau en quantité et de qualité suffisantes pour assurer la bonne santé des animaux.
- La ventilation facilite l'évacuation de la chaleur et réduit l'accumulation d'agents nocifs et infectieux qui peuvent nuire à la santé des animaux.
- Une densité d'élevage adéquate procure suffisamment d'espace pour permettre à tous les animaux de se tenir debout, se coucher et adopter des postures de repos naturelles en tout confort. Une densité d'élevage optimale favorise le bien-être des animaux, améliore la qualité de l'air et réduit la contamination par le fumier.



Section 1. GESTION DE LA SANTÉ DES BOVINS (suite)

1.10 Appliquez-vous un programme de vaccination revu par un médecin vétérinaire contre des maladies infectieuses précises ?

1.10a Contre quelles maladies vaccinez-vous les bovins avant de les introduire dans votre troupeau ?



1.10 et 1.10a : La vaccination est un élément utile de nombreux plans de gestion de la santé du troupeau, comme moyen d'améliorer l'immunité du troupeau contre des agents pathogènes particuliers. Avec une approche personnalisée, le producteur peut recourir à des stratégies de vaccination conçues pour maximiser l'immunité collective et ainsi réduire l'effet des maladies infectieuses. Grâce à une relation vétérinaire-client-patient (RVCP) valide, le médecin vétérinaire est en mesure d'avoir une meilleure compréhension des risques à la ferme et peut donc concevoir un programme de vaccination destiné à atténuer les risques de maladie.

1.11 Avez-vous des procédures normalisées (PN) écrites sur la façon de gérer les cas cliniques de maladies infectieuses ?

1.11a Pour quelles maladies avez-vous des PN écrites ?



1.11 et 1.11a : Disposer de PN à jour est un bon moyen d'assurer l'uniformité dans la prise en charge et le traitement des maladies à la ferme. Idéalement, le médecin vétérinaire travaille avec le producteur pour élaborer des définitions normalisées de maladies, ainsi que des procédures de prise en charge et de traitement fondées sur des données probantes.

1.12 Vous occupez-vous des bovins malades ou infectés après ceux qui sont en bonne santé clinique ?



Les animaux malades constituent un réservoir potentiel d'agents causant des maladies infectieuses. Amener le producteur à s'occuper des animaux en bonne santé avant d'entrer en contact avec les animaux malades va contribuer à réduire la propagation des maladies dans le troupeau.

1.13 Conservez-vous des dossiers de santé individuels (pour y inclure un registre des épisodes de maladie) pour chaque bovin ?

1.14 Examinez-vous les dossiers de santé afin de surveiller l'incidence de maladies infectieuses dans votre troupeau ?

1.15 Est-ce que votre médecin vétérinaire pratique une nécropsie en cas de décès d'un bovin de causes inconnues ?



1.13-1.15 : Le producteur a l'habitude de repérer les animaux malades à la ferme et de s'en occuper. Il est primordial de consigner de tels cas r. De plus, lorsqu'un animal meurt d'une cause inconnue, la cause doit être élucidée afin d'avoir des dossiers complets. Surveiller l'état de santé du troupeau en analysant les dossiers permet à l'équipe de régie du troupeau d'évaluer l'efficacité des mesures de biosécurité en place.

1.16 Du fumier est-il épandu dans des champs où de jeunes bovins vont paître ou dont la récolte sert à les nourrir durant la même saison ?



Le fumier est un réservoir de nombreux agents pathogènes infectieux (par ex., Salmonella, MAP) et l'épandage de fumier dans des champs où de jeunes bovins vont paître ou dont la récolte est utilisée aux fins d'alimentation bovine peut réduire les bienfaits obtenus par la séparation physique des animaux de ce groupe d'âge à la ferme.

1.17 Appliquez-vous un programme de lutte contre les parasites revu par un médecin vétérinaire ?



Le médecin vétérinaire devrait élaborer un programme personnalisé de lutte contre les parasites fondé sur des données probantes. Un tel programme doit tenir compte des risques inhérents à la ferme et aux groupes visés, de la réduction de la probabilité de l'apparition d'une résistance aux anthelminthiques, de la gestion du fumier et de l'hygiène environnementale, ainsi que la séparation entre les jeunes et les vieux animaux.



Section 2. INTRODUCTIONS ET DÉPLACEMENTS DE BOVINS

2.1 Avez-vous introduit de nouveaux bovins dans votre troupeau depuis la dernière évaluation des risques (ou au cours des 2 dernières années, si aucune évaluation des risques n'a encore été réalisée) ?

Si la réponse est oui :

- 2.1a Insistez-vous pour avoir le dossier de santé de ces bovins avant de les introduire dans votre troupeau ?
- 2.1b Insistez-vous pour que ces bovins soient vaccinés avant de les introduire dans votre troupeau ?
- 2.1c Isolez-vous ces bovins avant de les introduire dans votre troupeau ?
- 2.1d Procédez-vous à des tests de dépistage particuliers sur ces bovins ?

2.2 Depuis la dernière évaluation des risques (ou au cours des 2 dernières années, si aucune évaluation des risques n'a encore été réalisée), est-ce que des bovins sont revenus dans le troupeau après avoir été en contact avec d'autres bovins (expositions, séjour en pension, etc.)

Si la réponse est oui :

- 2.2a Isolez-vous ces bovins avant de les réintégrer dans votre troupeau ?

2.3 Isolez-vous les bovins malades des autres bovins du troupeau ?

La Section 2 porte sur l'identification des risques associés à l'introduction et aux déplacements de bovins dans le troupeau. Il y a plusieurs stratégies de gestion pouvant réduire le risque d'introduction et de propagation des maladies, notamment :

Limiter la fréquence des achats et le nombre de sources :

- Idéalement, favoriser le maintien d'un troupeau fermé.
- Pour réduire l'introduction de maladies, acheter des bovins d'un petit nombre de troupeaux source dont l'état de santé est connu.

Connaître l'état de santé des animaux achetés :

- Favoriser la communication entre l'acheteur et le vendeur
- Documentation du statut immunitaire et de l'état de santé – ex. résultats d'analyses de laboratoire, dossiers de santé, plans de gestion de la santé par écrit, etc.
- Le profil de santé devrait s'harmoniser au troupeau de destination.
- Idéalement, acheter directement du troupeau d'origine.

Séparer, isoler et surveiller :

- Le producteur devrait être mis au courant du fait que des animaux dont l'allure clinique est normale peuvent être porteurs de maladies qui pourraient menacer la santé du troupeau.
- Lors de l'achat d'animaux ou du retour d'animaux dans le troupeau d'origine (par ex., après une foire agricole, un spectacle), ils doivent être séparés du troupeau et surveillés pendant une durée prédéterminée afin de réduire le plus possible le risque d'introduction de maladies dans le troupeau.
- De plus, les animaux malades doivent être séparés et isolés afin de réduire la probabilité de transmission de maladies infectieuses aux sujets sains du troupeau.
 - Il faut fournir des consignes sur la façon de manipuler de tels animaux (ex., équipement de protection).

Tester, vacciner et/ou traiter :

- Mesures à prendre conformément aux plans de gestion de la santé du troupeau.
- Prélever des échantillons avant l'arrivée des animaux et procéder aux tests de dépistage des maladies pertinentes.
- Confirmer que l'état immunitaire des animaux correspond à celui du troupeau de destination (ex. protocoles de vaccination).





Section 3. GESTION DES INSTALLATIONS ET ASSAINISSEMENT

3.1 Les allées sont-elles raclées ou rincées assez souvent pour éviter la contamination des pieds et des pattes des vaches par le fumier ?

3.2 Les stalles des vaches sont-elles nettoyées assez souvent pour empêcher la contamination du pis des vaches par le fumier ?

3.3 Désinfectez-vous les enclos ayant logé des bovins malades après chaque cas ?

3.4 Avez-vous un endroit désigné pour loger les bovins malades ?

3.5a Procédez-vous au nettoyage complet et à l'assainissement des enclos de vêlage après chaque utilisation ?

3.5b Si vous ne procédez pas au nettoyage ni à l'assainissement des enclos de vêlage, enlevez-vous la litière souillée et mouillée et ajoutez-vous de la litière fraîche après chaque utilisation ?

3.6 Le pis, les flancs et le bas des pattes des vaches sont-ils exempts de toute contamination par le fumier au vêlage ?

3.7 Nettoyez-vous l'équipement de santé (lance capsule, écorneur, couteaux à onglons, tubes œsophagiens, etc.) après chaque utilisation ?

3.8 Utilisez-vous des outils et de l'équipement séparés pour l'alimentation et le nettoyage des bovins ?

3.9 Lors de l'insémination artificielle ou d'un examen transrectal, utilisez-vous un gant neuf pour chaque vache ?

3.10 Lors de la vaccination, de l'exécution de tests, du prélèvement d'échantillons sanguins ou de l'administration d'un traitement, utilisez-vous une aiguille neuve pour chaque bovin ?

3.11 Les bovins morts sont-ils enlevés et entreposés de manière à empêcher les bovins, les chiens, les chats, les oiseaux et les rongeurs d'y avoir accès ?

3.12 Empêchez-vous les bovins d'avoir des contacts avec les bovins des fermes voisines à travers la clôture ?

3.13 Les aliments stockés sont-ils à l'abri de la contamination par les bovins, les chiens, les chats, les oiseaux et les rongeurs ?

La Section 3 du QER porte sur les programmes d'entretien et d'assainissement mis en place pour réduire la charge d'agents pathogènes dans le milieu et réduire les risques d'introduction et de propagation de maladies infectieuses (y compris les risques potentiels associés à l'accès aux lieux des animaux sauvages et des animaux de compagnie). Le producteur doit observer les pratiques exemplaires en matière d'hygiène et d'assainissement des lieux, notamment :

Fournir aux employés de la ferme les produits et le matériel de nettoyage et de désinfection voulus avec leur mode d'emploi:

- Fournir des instructions sur l'objectif et sur les procédures précises de nettoyage et de désinfection, ainsi que sur les éléments auxquels il faut porter une attention particulière (par ex., l'enclos des vaches malades, l'enclos de vêlage, les stalles, etc.).

Nettoyer et désinfecter l'équipement et les véhicules :

- Tout l'équipement doit être nettoyé avant chaque utilisation.
- Mettre l'accent sur la conception de méthodes de nettoyage et de désinfection adaptées au type d'équipement.

Nettoyer, désinfecter et entretenir les installations de production :

- Il est essentiel de retirer toute la matière potentiellement infectieuse (le fumier, les liquides organiques, le lait de rebut, la litière souillée, les aliments gâtés ou restants) de l'aire de logement, en portant une attention particulière aux animaux les plus susceptibles.
- Mettre l'accent sur l'établissement de protocoles et de calendriers de nettoyage fixes.

Gestion du fumier, des déchets, des cadavres d'animaux et de la vermine :

- Le fumier, les déchets et les cadavres d'animaux sont entreposés dans un lieu sécurisé et sont inaccessibles aux bovins, aux animaux sauvages et aux animaux de compagnie.
- L'élimination est faite de manière acceptable.
- La ferme pratique la lutte contre les parasites.



Section 4. PERSONNEL, VISITEURS, VÉHICULES ET ÉQUIPEMENT

La Section 4 porte sur la nécessité que tous ceux et celles qui viennent à la ferme (le producteur, les membres de la famille, les employés, les visiteurs, les fournisseurs de services) se soucient d'observer les protocoles de biosécurité afin de prévenir l'introduction et la propagation de maladies infectieuses à la ferme. Voici quelques points clés à envisager :

4.1 Exigez-vous que tous les travailleurs, les visiteurs et les fournisseurs de services portent des survêtements et des chaussures propres ou jetables lorsqu'ils pénètrent sur votre ferme ?

4.2 Avez-vous installé des affiches visibles à la ferme indiquant à tous les visiteurs où se présenter et qui contacter à leur arrivée, de même que les zones à accès restreint ?

4.3 Disposez-vous d'une PN régissant la tenue vestimentaire et les chaussures pour les personnes ayant séjourné à l'extérieur du pays ?

4.4 Tenez-vous un registre des visiteurs ?

Contrôler l'accès :

- L'accès à la ferme de ceux qui n'habitent pas sur les lieux (ex. les employés, les fournisseurs de services) est planifié et pris en charge.
- Tous les visiteurs doivent comprendre les risques associés à la propagation de maladies à la ferme et se conformer aux protocoles de la ferme.

Nettoyer les vêtements et les chaussures :

- Tous les vêtements et les chaussures portés à la ferme doivent avoir été soigneusement nettoyés avant l'entrée sur les lieux.
- Les vêtements et les chaussures doivent être nettoyés et/ou changés, au besoin, avant de se déplacer d'une aire de production à une autre.

Contrôler le déplacement des véhicules et de l'équipement :

- L'équipement doit être utilisé de manière à empêcher la contamination croisée d'un animal à l'autre.
- Le déplacement des véhicules est limité aux aires permises.
- Il faut limiter le risque de contamination croisée entre les installations et les zones de production de la ferme.

Planifier, enseigner, communiquer :

- Tous les employés doivent comprendre les risques pour la biosécurité et le plan précis en vigueur à la ferme (ex. les protocoles, la tenue de dossiers).
- Les visiteurs doivent être mis au courant des plans de biosécurité et sont tenus de les observer.



proAction^{MD}



Cultivons l'avenir 2 

Une initiative fédérale, provinciale et territoriale

Canada 